



ibsa
perspective .brussels 
institut bruxellois de statistique et d'analyse



RAPPORT ANNUEL DE L'IBSA 2022

RAPPORT ANNUEL DE L'IBSA 2022



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Auteurs

Cécile DEVOS et Jonathan TUTRICE

Comité de lecture

Sabrina CIPRIANO, Xavier DEHAIBE, Aynah GANGJI

Direction scientifique de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid ROMAIN

COUVERTURE

Concerto - Communication Agency

Photographie : © Eric OSTERMANN

MISE EN PAGE

Arnaud Tignol (IBSA)

TRADUCTION

Traduit du français vers le néerlandais par Production SA

Relecture : Dries CUYVERS (IBSA)

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid ROMAIN, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

ibsa@perspective.brussels - www.ibsa.brussels

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	7
1. LES TRAVAUX MENÉS EN 2022	9
1.1. Faits et chiffres marquants	9
1.2. De l'identification du besoin à la diffusion de la statistique	12
L'IBSA identifie les besoins et les sources disponibles	12
L'IBSA définit les méthodes de collecte et de traitement	13
L'IBSA collecte et traite les données	15
L'IBSA analyse la statistique et la documente en vue de la diffuser	16
1.3. Analyse des enjeux socio-économiques bruxellois en 2022	17
Mieux comprendre le territoire, sa population et son économie	17
En 2022, l'IBSA a réalisé des analyses dans différents domaines...	17
...et analysé et décrit le contexte bruxellois.	19
Contribuer à l'amélioration continue des politiques publiques	20
1.4. Partenariats et collaborations	21
Les instances fédérales	21
Les comités régionaux bruxellois	23
2. PRÉSENTATION DE L'IBSA	25
2.1. Ses missions	25
2.2. Son organisation et son fonctionnement	26
Le budget	26
L'équipe	26
3. ANNEXES	31
3.1. Rapport d'activités du conseil scientifique de l'IBSA	32
3.2. Rapport d'activités du comité-programme de la COCOM	33
3.3. Liste des membres du CTRS au 31 décembre 2022	34
3.4. Rapport sur la sécurité des données	35
3.5. Liste des publications réalisées en 2022	36

PRÉFACE

Chère lectrice, Cher lecteur,

L'année 2022 a été une année marquée par la crise énergétique, la guerre en Ukraine, la crise climatique et les soubresauts de la crise sanitaire, engendrant des conséquences importantes pour l'ensemble des citoyens. Dans un tel contexte, les travaux de l'IBSA sont d'autant plus essentiels pour objectiver le débat public.

Outre les statistiques récurrentes, l'IBSA s'est attelé à produire et mettre à jour des tableaux statistiques liés à l'actualité et poursuivra ce travail pour mesurer les conséquences à moyen et long termes des différents événements (impact covid via le diagnostic, crise énergétique via le focus n°51...).

Par ses publications, sous divers formats adaptés aux différents publics-cibles, l'IBSA propose des analyses socio-économiques pour mieux comprendre les statistiques et enjeux bruxellois. Cette année, cela a notamment été le cas sur des thématiques comme la mobilité ou encore les salaires et le genre.

Les évaluations des politiques publiques fournissent quant à elles un appui certain à la gouvernance de la Région, contribuant à l'action publique bruxelloise dans des domaines aussi variés que le contrat d'insertion ou la propreté urbaine.

Enfin, reconnu pour son expertise, l'IBSA a poursuivi son soutien méthodologique auprès des institutions partenaires et la représentation des intérêts régionaux à l'échelon fédéral.

Ce rapport annuel permet de passer en revue les différents chantiers menés par l'Institut et ses équipes. Ces chantiers s'inscrivent dans l'action globale de Perspective. L'ensemble des travaux sont disponibles en consultation libre sur notre site internet : ibsa.brussels

Je vous en souhaite une très agréable lecture !

Astrid ROMAIN
Directrice de l'IBSA

CHAPITRE 1.

LES TRAVAUX MENÉS EN 2022

1.1.

FAITS ET CHIFFRES MARQUANTS



Statistiques diffusées

› **861** dont **41** nouvelles statistiques
via ibsa.brussels et monitoringdesquartiers.brussels



17 publications



1 Évaluation finalisée



33 Le Saviez-vous ?



9 Événements auxquels l'IBSA a contribué
(orateur)

Réseaux sociaux



746 abonnés (au 31 décembre)



477 abonnés (au 31 décembre)



846 abonnés (au 31 décembre)



› **19 newsletters** diffusées
› **1024** abonnés à la newsletter de l'IBSA



9 Communiqués de presse

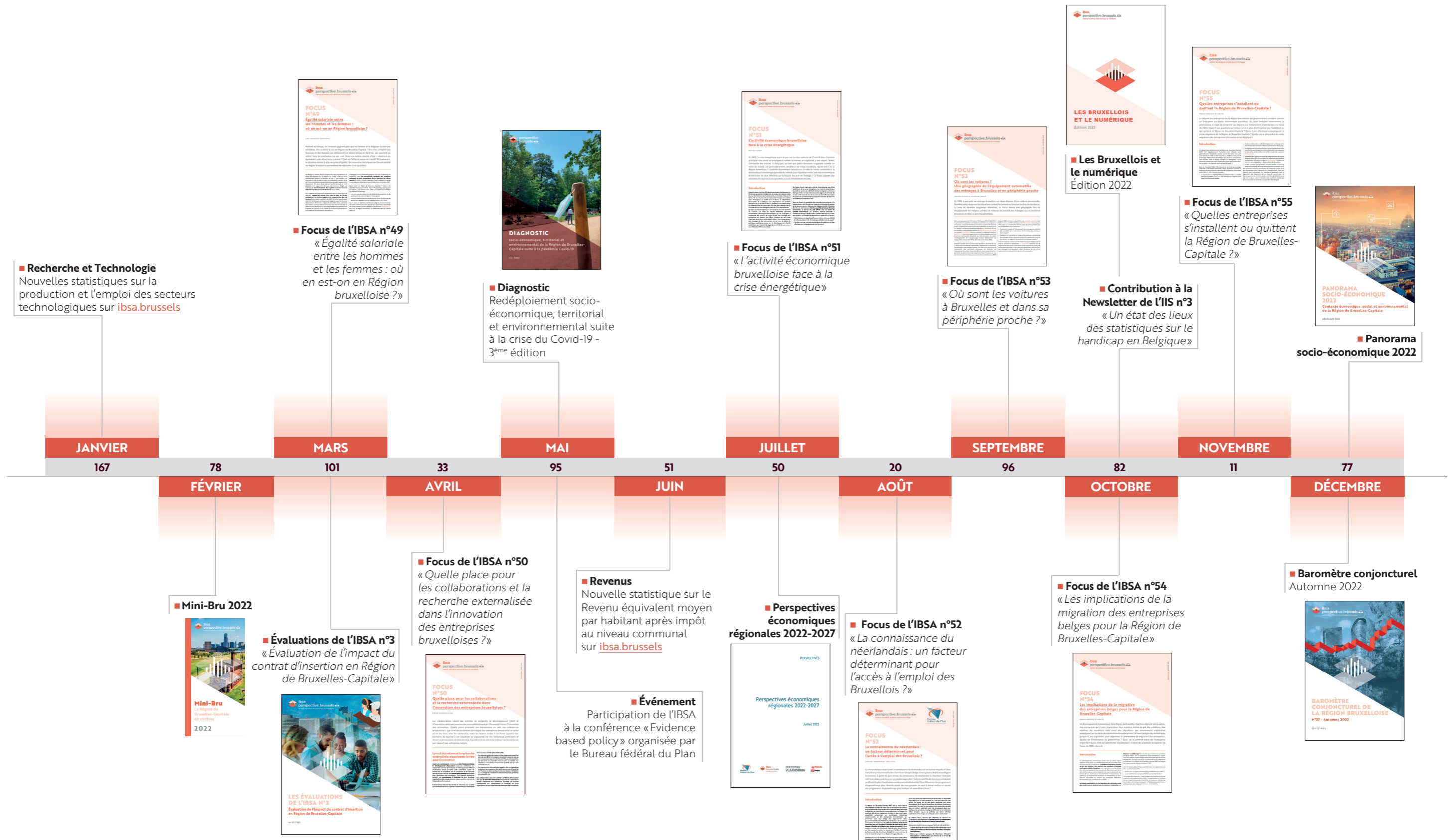


369 questions reçues
via ibsa@perspective.brussels



139 citations dans les **médias**

NOMBRE DE STATISTIQUES DIFFUSÉES



1.2.

DE L'IDENTIFICATION DU BESOIN À LA DIFFUSION DE LA STATISTIQUE

En tant que centre de référence de la statistique pour la Région de Bruxelles-Capitale, l'IBSA collecte de nombreuses données auprès de multiples partenaires pour développer, produire et diffuser, en toute indépendance, les statistiques publiques.

Pour que ces statistiques soient cohérentes sur l'ensemble du territoire belge, l'IBSA travaille avec, outre ses partenaires bruxellois, les autres autorités statistiques belges (Statbel, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), Statistiek Vlaanderen), le Bureau fédéral du Plan et la Banque Nationale de Belgique.

L'IBSA identifie les besoins et les sources disponibles

L'IBSA procède à l'identification continue et systématique des sources de données et des besoins en statistiques bruxelloises exprimés par les utilisateurs, sur base de ses outils d'inventorisation. Chaque année, la récolte et l'identification de ces besoins permet la réalisation du programme statistique annuel de l'IBSA.



En 2022, l'IBSA a mené sa deuxième grande campagne de collecte des besoins en statistiques bruxelloises. Cette collecte s'est faite via notamment l'analyse des programmations politiques bruxelloises et la consultation des parties prenantes.

Comment fonctionne le recensement des besoins en statistiques ?

Les besoins en statistiques sont collectés directement auprès des utilisateurs de statistiques bruxelloises. Ils se traduisent en statistiques à développer. La collecte des besoins se fait via deux canaux :

- › la **consultation directe** qui permet de toucher les institutions publiques et politiques bruxelloises ainsi que le monde académique ;
- › les **questions externes** reçues au cours de l'année de la part des particuliers, de la presse ou des institutions non bruxelloises.

Chaque besoin est ensuite évalué pour définir son niveau de priorité :

- › Seules les demandes qui relèvent de la **statistique publique** sont gardées dans l'inventaire ;
- › L'**importance du besoin** est estimée en fonction de son origine (secteur public bruxellois, monde académique, particuliers, presse...) et du nombre de demandeurs ;
- › Enfin, la **faisabilité** est également évaluée.

Le résultat final pour chaque besoin est donc une valeur basée sur l'évaluation de l'importance du besoin pondérée par la complexité de réalisation de la statistique.

L'IBSA définit les méthodes de collecte et de traitement

Sur la base de besoins préalablement identifiés par l'inventaire des besoins, l'IBSA a poursuivi le développement de son portefeuille de statistiques régionales.

Ainsi, après avoir collecté et traité des données, de nouvelles statistiques ont pu être développées dans des domaines variés tels que :

- › les technologies et le numérique ;
- › les revenus des ménages après impôts ;
- › la mobilité.

Entretien avec Roger Kalenga Mpala,
Expert dans la cellule « Emploi et Économie ».

En 2022, plusieurs nouvelles statistiques ont vu le jour dans la thématique « Recherche et Technologie ». De nouveaux tableaux sur l'indice DESI (indice relatif à l'économie et à la société numérique) ont ainsi été ajoutés sur le site de l'IBSA. Qu'est-ce que l'indice DESI ?

Ces nouveaux tableaux concernent les chiffres de l'indice DESI 2021 au niveau régional. L'indice DESI est un indicateur composite qui a été développé par la Commission européenne. Il mesure les performances numériques dans différents domaines clés de l'économie et de la société. Cet indice est calculé sur la base d'une trentaine d'indicateurs en lien avec les différents aspects en matière de numérisation de l'économie et de la société. Plusieurs sources de données sont donc utilisées pour calculer cet indice.

Comment le développement de ces nouvelles statistiques a-t-il été possible ?

C'est dans le cadre d'une collaboration de l'Institut interfédéral de Statistique (IIS) que les différentes autorités statistiques du pays, dont l'IBSA, ont développé l'indice DESI au niveau régional sur la base de la méthodologie de la Commission européenne afin de permettre aux régions belges de suivre leurs efforts en matière de numérisation. La Belgique est par ailleurs le seul État membre de l'Union européenne à avoir développé cet indice au niveau régional.

Que vont permettre ces nouvelles statistiques ?

Ces nouvelles statistiques vont notamment permettre de positionner la Région de Bruxelles-Capitale au regard des enjeux liés à la transformation numérique de l'économie et de la société. Elles permettent également de mettre en avant les points forts et d'identifier les domaines en matière de numérisation où les performances peuvent être améliorées en Région de Bruxelles-Capitale.

Ces statistiques peuvent en outre contribuer à appuyer ou réorienter les domaines d'action prioritaires ainsi qu'à éclairer de futures politiques, initiatives et actions publiques des autorités bruxelloises dans le cadre notamment de l'ambition régionale « smart city ».

Que nous disent-elles des performances numériques de la Région Bruxelles-Capitale ?

Concrètement, les chiffres de l'indice DESI 2021 au niveau régional publiés sur le site de l'IBSA montrent que les performances numériques de la Région de Bruxelles-Capitale sont globalement supérieures à celles de la Belgique dans son ensemble et similaires à celles de la Région flamande. La RBC enregistre en outre des bons résultats en ce qui concerne les indicateurs de l'indice en lien avec l'intégration des technologies numériques par les entreprises, le capital humain ainsi qu'avec les services publics numériques.

Méthodes et statistiques

L'IBSA est doté d'une cellule spécifique chargée d'apporter un soutien méthodologique à ses agents, notamment dans le développement d'outils statistiques.

Nouveaux découpages du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale

En 2022, les équipes de l'IBSA ont travaillé sur un nouveau découpage du territoire bruxellois, pour effectuer des analyses territoriales.

La finalité de ce travail est triple :

- › Représenter les indicateurs à une échelle intermédiaire entre les quartiers du monitoring et le niveau régional pour l'analyse spatiale de phénomènes régionaux ;
- › Obtenir une meilleure assise statistique pour la représentation spatiale d'indicateurs construits à partir de données d'enquête ;
- › Désagréger les projections démographiques régionales.

En collaboration avec Interface Démographie (VUB), ce projet comprend deux temps :

- › La première étape a consisté à proposer un nouveau découpage, reflétant les espaces privilégiés d'interactions des Bruxellois ;
- › La deuxième étape verra le développement d'un modèle de projections démographiques alternatif aux projections régionales, à un niveau désagrégé.

Dans le cadre de ce projet, l'IBSA a également travaillé sur la définition de bassins résidentiels basés sur la géographie des migrations résidentielles entre quartiers du monitoring.

Développement de techniques d'analyses sur la motorisation des ménages

Dans le cadre des analyses sur la motorisation des ménages bruxellois, une série d'outils ont été développés :

- › **Un indicateur d'accessibilité régionale au territoire en transport public**, tenant compte des temps de parcours et de la distribution des destinations potentielles ;
- › **Un indicateur de qualité du transport public vers le lieu de travail**, calculé à l'aide d'une régression linéaire (moindres carrés ordinaires) ;
- › L'utilisation d'**analyses factorielles** afin de capter les très fortes corrélations qui existent entre les variables socio-économiques et socio-démographique ainsi que le contexte résidentiel régissant la dynamique régionale bruxelloise à un niveau agrégé ;
- › L'utilisation d'une **régression beta** pour estimer la proportion des ménages motorisés et multi-motorisés en fonction de facteurs d'accessibilité régionale ;
- › L'utilisation de **cartes de vecteurs propres de Moran** afin de neutraliser la dépendance/l'autocorrélation spatiale présente dans le modèle de régression.

L'IBSA collecte et traite les données

En 2022, l'Institut a produit en interne des statistiques sur notamment :

- › l'emploi dans les institutions européennes et internationales ;
- › les revenus imposables et après impôts des déclarations à différents niveaux de ventilation géographique ;
- › les importations et exportations de biens et services au niveau régional ;
- › la population et les ménages ;

- › la petite enfance ;
- › l'enseignement.

La production statistique est réalisée en toute indépendance, de manière qualitative et transparente. Les statistiques produites sont diffusées sur le site internet de l'IBSA.

Le programme statistique annuel de l'autorité statistique de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune (COCOM) liste toutes ces statistiques produites et/ou diffusées chaque année par l'IBSA.

Comment les données sont-elles entreposées et protégées ?

La conception et la production de données et de statistiques nécessitent également de les stocker et les protéger.

En 2022, l'IBSA a continué à alimenter son outil d'entrepôt de données, destiné à automatiser leur traitement et veiller à disposer des outils informatiques connexes ainsi qu'à former ses collaborateurs à leur utilisation.

L'Institut a démarré la mise en œuvre du plan pluriannuel de sécurité de l'information 2021-2024 et a par ailleurs poursuivi la mise en place de la politique de sécurité conforme aux standards et législations auxquels il est soumis : mise à jour et maintenance de l'outil d'entrepôt de données, analyse de la nouvelle loi sur la statistique publique, de la réglementation européenne (RGPD) et fédérale en matière de protection des données.

L'IBSA a aussi réalisé en collaboration avec son Délégué à la Protection des Données (DPD) diverses actions pour sensibiliser les membres de l'Institut à la sécurité des données, en particulier les nouveaux agents entrés en service à l'IBSA.



Entretien avec Arnaud Tignol,
Gestionnaire de bases de données dans la cellule « Représentation et Communication ».

Qu'est-ce que le plan pluriannuel de sécurité de l'information de l'IBSA ?

Le plan pluriannuel de sécurité de l'information de l'IBSA est un document qui résulte des obligations légales et réglementaires en vigueur, décrites dans l'article 20 de l'arrêté du 26 novembre 2015 relatif à la coordination de la statistique régionale et au fonctionnement de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse.

Dans ce plan sont stipulées l'ensemble des mesures techniques et organisationnelles qui ont été mises en place ou qui doivent être mises en place afin de garantir l'intégrité, la confidentialité, la traçabilité et la disponibilité des actifs informationnels de l'Institut, indépendamment du format ou de l'état des informations (numériques ou non, en transit, en cours de traitement ou stockées au repos), ainsi que les moyens annuels requis pour la mise en œuvre de ce plan.

Ce plan est établi pour un délai de trois ans, est révisé au moins une fois par an et ajusté si nécessaire.

À quoi sert-il et pourquoi est-ce important pour l'IBSA ?

Le plan a pour objectif d'établir les priorités en matière de sécurité de l'information et de développer un système de management de la sécurité de l'information au sein de l'IBSA.

C'est particulièrement important pour l'IBSA car la valeur de l'Institut réside dans ses actifs informationnels. Leur sécurité est essentielle à son activité métier. De plus, l'IBSA se positionne en tant qu'autorité statistique et doit donc se conformer à des dispositions légales, ordonnantielles ou réglementaires, et doit pouvoir offrir des garanties quant à la sécurité des informations qui sont traitées en son sein.

Par ailleurs, la sécurité n'est pas l'affaire d'un « one shot » mais doit constamment être évaluée, tenue à jour, améliorée. C'est pourquoi il est important de réviser le plan annuellement, afin de toujours être en mesure de protéger, détecter, recenser et contrer les menaces ciblant les informations (numériques ou non) dont dispose l'IBSA.

L'IBSA analyse la statistique et la documente en vue de la diffuser

L'IBSA diffuse de manière régulière les statistiques produites, lesquelles sont librement accessibles sur son site internet. Le calendrier statistique 2022 permet, à titre informatif, de donner les dates de publication statistiques sur le site de l'IBSA telles qu'elles ont été observées en 2022. Cela ne garantit pas une diffusion de ces statistiques au même moment en 2023, car l'IBSA reste tributaire de la date d'envoi des données par ses fournisseurs.



Les tableaux sont classés par thème, ils sont téléchargeables dans un format éditable permettant ainsi une exploitation aisée par les usagers. Une note méthodologique accompagne chaque tableau.

1.3. ANALYSE DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES BRUXELLOIS EN 2022

L'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) mène des analyses socio-économiques sur des sujets variés afin de mieux comprendre la réalité bruxelloise. Les données sont au préalable exploitées dans différents modèles ou outils statistiques appuyant l'analyse.

Mieux comprendre le territoire, sa population et son économie

En 2022, l'IBSA a réalisé des analyses dans différents domaines...

Analyser la productivité au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale

L'IBSA a participé à l'élaboration du rapport national sur la productivité, au travers de ses analyses qui ont notamment permis la comparaison des dynamiques de productivité intrarégionale belge aux régions européennes.

Comprendre les conséquences de la pandémie de Covid-19

L'IBSA a participé à la réalisation de la troisième édition du Diagnostic socio-économique, territorial et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale suite à la pandémie Covid-19. Cette publication, rédigée par perspective.brussels, en collaboration avec l'Observatoire de la Santé et du social, view.brussels et hub.brussels, analyse les répercussions de la crise sanitaire sur la vie des Bruxellois. Elle rassemble en un document l'état des connaissances en matière démographique, économique, d'emploi, les évolutions sociales et sanitaire et met en évidence les enjeux territoriaux sur ses dimensions résidentielle, de mobilité, d'environnement naturel, d'activités économiques et pour tous les équipements publics support de la vie quotidienne.

Dresser le portrait de l'équipement automobile des ménages en Région bruxelloise

Dans son Focus de l'IBSA n°53 « Où sont les voitures ? Une géographie de l'équipement automobile des ménages à Bruxelles et en périphérie proche », l'Institut dresse une géographie fine de l'équipement en voitures privées et voitures de société des ménages sur le territoire bruxellois et dans sa proche périphérie. Cette publication tente de savoir si un lien existe entre le niveau d'équipement automobile des ménages et leur contexte résidentiel.



Pour mener à bien cette analyse et étudier la motorisation des ménages, l'IBSA s'est basé sur une nouvelle source de données issue du croisement de bases de données administratives (données d'immatriculation des véhicules, du Registre National et données fiscales).

La migration d'entreprises vers et hors de la Région bruxelloise à la loupe

En 2022, l'IBSA a publié deux Focus traitant des migrations d'entreprises depuis et vers la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Focus de l'IBSA n°54 « Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale » objective le phénomène de migration des entreprises. Il mesure l'importance du phénomène, dresse le portrait-robot de l'entreprise migrante, tout en mettant en évidence les spécificités bruxelloises.

Le Focus de l'IBSA n°55, publié dans la foulée, se penche sur les départs des entreprises et les met en balance avec les installations d'entreprises dans la Région bruxelloise.

Ces publications mettent en évidence que la majorité des migrations des entreprises belges prennent place au sein des régions urbaines, à une échelle intraurbaine, dans le cadre de la périurbanisation, plutôt que dans le cadre d'une concurrence entre les plus grandes villes.

Faire le point sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes

L'IBSA a dressé un premier état des lieux de la Région en matière d'écart salarial. Le Focus de l'IBSA n°49 intitulé « Égalité salariale entre les hommes et les femmes : où en est-on en Région bruxelloise ? » propose la comparaison des groupes de salariés avec des profils homogènes, c'est-à-dire des hommes et femmes au même niveau de diplôme, même profession, même tranche d'âge ou même régime de travail (voir encadré).



Entretien avec Aina Astudillo Fernandez, Gestionnaire de données dans la cellule « Emploi et Économie ».

En 2022, l'IBSA a publié son Focus n°49 « Égalité salariale entre les hommes et les femmes : où en est-on en Région bruxelloise ? ». Pourquoi avoir abordé cette question ?

En Belgique, comme dans tous les autres pays européens, les hommes gagnent en moyenne plus que les femmes, mais la question n'avait pas encore été étudiée à l'échelle régionale. Nous voulions décrire la situation en Région de Bruxelles-Capitale, car l'emploi de la Région concentre des profils spécifiques par rapport aux autres régions en matière de diplôme, de profession, d'âge ou de temps de travail. Or, ces caractéristiques sont justement des facteurs explicatifs importants de l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Nous avons donc demandé à Statbel, qui mène une enquête sur les salaires dans le secteur privé marchand, des statistiques au niveau régional.

Quelles en sont les conclusions ?

L'observation principale est qu'en 2019, en Région de Bruxelles-Capitale, les femmes salariées gagnent en moyenne 10,4 % de moins que les hommes. Cet écart salarial entre les hommes et les femmes diminue depuis au moins 20 ans. Nous avons aussi analysé l'écart salarial dans des groupes d'hommes et de femmes qui partagent une caractéristique (même niveau de diplôme, même type de profession, même tranche d'âge ou même régime de travail). Dans presque tous ces groupes, les hommes gagnent plus que les femmes mais l'écart diminue avec le temps. Il y a deux groupes qui font exception, où les femmes gagnent plus que les hommes : les employés administratifs et les personnes disposant au maximum d'un diplôme du secondaire. Ceci est tout à fait spécifique à Bruxelles et n'existe pas dans les deux autres Régions, où les hommes gagnent toujours plus que les femmes quels que soient les critères retenus.

...et analysé et décrit le contexte bruxellois.

Le Panorama socio-économique

La deuxième édition du Panorama socio-économique a été publiée en 2022. Cette publication offre une vue d'ensemble de la situation économique, sociale et environnementale de la Région de Bruxelles-Capitale. À travers l'analyse des statistiques et projections les plus récentes, le Panorama socio-économique appréhende les principaux enjeux régionaux.



En 2022, plusieurs améliorations ont été effectuées tant sur la forme, avec des graphismes plus poussés et une visibilité accrue sur le site internet, que sur le fond avec un chapitre relatif aux « déchets ménagers collectés en RBC » rédigé conjointement par Bruxelles-environnement et l'IBSA, couvrant ainsi un spectre plus important qu'à la première édition.

Le Programme national de réforme et analyses pour le semestre européen

Le semestre européen désigne la coordination intégrée des politiques économiques au sein de l'Union européenne. Dans ce cadre, chaque État a remis un programme national de réforme (PNR). L'IBSA a contribué à la rédaction du programme belge sur la partie contexte socio-économique.

Le Monitoring des quartiers

L'outil permet une cartographie de la Région de Bruxelles-Capitale à l'échelle de 145 quartiers.

En 2022, l'IBSA a poursuivi les travaux de développement de la nouvelle version du site internet et de migration des bases de données.

Contribuer à l'amélioration continue des politiques publiques

L'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) réalise les **évaluations de politiques publiques** qui lui sont confiées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ou par ordonnance. Il conçoit cette démarche comme un outil constructif d'aide à la décision permettant au Gouvernement et aux institutions publiques d'améliorer les politiques mises en œuvre sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

En 2022, l'IBSA a finalisé l'évaluation d'impact du contrat d'insertion en Région de Bruxelles-Capitale sur les publics ciblés (**Les évaluations de l'IBSA n°3**). Cette étude d'impact évalue si le contrat d'insertion permet effectivement à ses bénéficiaires de s'insérer durablement dans l'emploi. Cette analyse est effectuée en utilisant un modèle de durée couplé en amont à un modèle d'appariement dynamique.



Estimer l'enveloppe 2021-2027 des politiques de cohésion et de la Facilité pour la Reprise et la Résilience (RRF) en utilisant le simulateur développé par l'IBSA

À la demande Gouvernement bruxellois, l'IBSA a développé un simulateur dans le but de calculer les montants des fonds européens qui seront alloués à la Région dans le cadre du programme pluriannuel 2021-2027 (FEDER, FSE+, fonds de cohésion, RFF, REACT-EU...). Cet outil est notamment destiné à fournir aux décideurs des informations sur les fonds en vue des négociations intrabelges pour leur répartition entre les différentes entités nationales (le gouvernement fédéral, les régions et les communautés) pendant la période de préparation de la programmation. La simulation est réalisée à partir d'une méthodologie définie par la Commission Européenne et à l'aide des données socioéconomiques et sociodémographiques d'Eurostat et du site AMECO.

L'IBSA a aussi poursuivi l'évaluation de l'impact de la sensibilisation et des sanctions en matière de propreté dans l'espace public et l'évaluation de l'impact du nouveau régime d'abattement des droits d'enregistrement sur les publics ciblés.

En outre, l'Institut met son **expertise à la disposition d'autres institutions bruxelloises** et apporte un soutien méthodologique.

1.4.

PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

En tant qu'autorité statistique, l'IBSA est amené à **présider, coordonner ou participer à différentes organisations régionales ou nationales**. Les synergies ainsi créées permettent d'accroître l'efficacité des parties prenantes et la production de statistiques harmonisées et comparables pour l'ensemble de la Belgique.

Les instances fédérales

L'IBSA s'implique dans les travaux de l'**Institut des Comptes Nationaux (ICN)** tant au sein des Comités Scientifiques que du Conseil d'Administration.

En outre, en 2022, l'IBSA est intervenu à de multiples reprises au **Conseil Supérieur Statistique** concernant notamment la partie télétravail de l'Enquête Force de travail (EFT).

L'IBSA a poursuivi sa contribution aux travaux de l'**Institut interfédéral de Statistique (IIS)** et ses coopérations avec les autorités statistiques fédérale, flamande et wallonne, dans le cadre notamment du **Programme statistique intégré 2022 de l'IIS**.

En 2022, l'Institut a participé aux collaborations suivantes :

- › Amélioration de la qualité des statistiques TVA ;
- › Étude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire, de voyageurs et de marchandises ;
- › Données et statistiques extraites de la base de données relative aux baux locatifs ;
- › Données de mobilité ;
- › Enquête nationale - Gender-Based Violence ;

- › Statistiques de trafic routier ;
- › Mise sur pied d'un groupe de travail « Démographie » ;
- › Enquête sur le comportement de déplacements (« enquête ménage ») ;
- › Développement des statistiques sur l'emploi au niveau du secteur statistique (par lieu de travail, lieu de résidence et lien entre lieu de résidence et lieu de travail) ;
- › Entreprises actives par taille et tableau de bord des entreprises par région ;
- › Recensement des entreprises ayant et/ou générant des activités de Transport & Logistique ;
- › Indice DESI au niveau régional ;
- › Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT ;
- › REDEGEO : REDEsign découpages Géographiques ;
- › Détection des besoins de main-d'œuvre des entreprises dont les métiers sont en pénurie ;
- › Analyse des données issues du prélèvement de la taxe kilométrique au niveau des trois régions belges.



Entretien avec Isaline Wertz, Experte dans la cellule « Territoire et Population ».

En début d'année 2022, la collaboration portant sur l'état des lieux des données sur le handicap a pu être clôturée. Cette collaboration avait amené l'IBSA à travailler avec l'IWEPS, la Vlaamse Statistische Autoriteit, Statbel et le Bureau fédéral du Plan.

Quel a été le rôle de l'IBSA dans le groupe de travail sur le handicap ?

Partant du constat que l'IBSA propose/diffuse peu de données sur le handicap alors que la demande est de plus en plus criante, notamment de la part des acteurs du secteur, nous avons décidé de lancer un groupe de travail sur ce thème au sein de l'IS. Ce groupe de travail étant à notre initiative, nous en avons assuré l'animation et l'organisation pratique (organisation des réunions, rédactions de procès-verbal et de rapports).

Comment s'est déroulée la collaboration avec les autres partenaires ?

La collaboration a été excellente et très enrichissante, notamment pour l'IBSA qui démarrait avec une certaine méconnaissance de la thématique. Nous avons pu profiter de l'expertise les uns des autres, les partenaires ayant chacun à leur tour présenté les données existantes disponibles dans leur organisation/administration et les études déjà réalisées.

Qu'a permis cette collaboration ?

Nous avons tout d'abord pris le temps de mettre en place un cadre conceptuel autour de la notion de handicap. En effet cette notion est multiple et il est important d'avoir une définition commune comme base des données statistiques à développer ou améliorer. Ensuite, nous avons mis en commun les connaissances de chacun et identifié les différentes sources de données déjà existantes sur la thématique. Le recensement de ces sources de données a été accompagné d'une analyse de leurs avantages et leurs défauts.

Au-delà des objectifs opérationnels du groupe de travail, ce dernier nous a permis de nous connaître, de créer un réseau autour de cette thématique. Cela facilitera les collaborations futures et est important pour le développement de statistiques.

Quelles sont les suites possibles ?

La collaboration au sein d'un SLA (Service Level Agreements) est actuellement en suspens, elle devrait redémarrer en 2024. En attendant, le groupe continue à échanger au travers d'une Conférence interministérielle. L'objectif est maintenant au développement et à la diffusion d'un maximum de données pertinentes autour du handicap afin d'améliorer les politiques publiques et d'aider les associations travaillant dans le secteur.

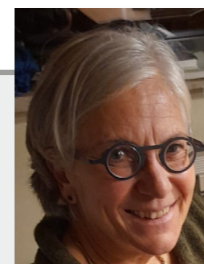
L'IBSA contribue au programme Dynam, partenariat à long terme entre l'ONSS et HIVA-KU Leuven, l'IBSA, le Département WSE et l'IWEPS, qui rend compte de la dynamique régionale du marché du travail. Pour en savoir plus sur le projet : dynamstat.be

L'Institut contribue également au projet HERMREG, et a assuré le suivi conjoncturel économique bruxellois via la mise à jour trimestrielle de l'Aperçu conjoncturel et la mise à jour semestrielle du Baromètre conjoncturel. L'Institut a également collaboré avec le Bureau fédéral du Plan sur les hypothèses relatives aux projections de population. Elles sont publiées chaque année dans les Perspectives économiques régionales 2022-2027.

Les comités régionaux bruxellois

L'IBSA a coordonné les travaux des comités régionaux bruxellois conformément à l'ordonnance sur la statistique régionale :

- › le **Comité Technique Régional pour la Statistique et l'Analyse (CTRS)** : rassemble toutes les institutions bruxelloises productrices et utilisatrices de statistiques bruxelloises ;
- › le **Comité de pilotage de l'IBSA** : composé d'un représentant de chaque Ministre du Gouvernement et de chaque Secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale ;
- › le **Conseil scientifique de l'IBSA** : composé de 12 membres du monde académique de la Région de Bruxelles-Capitale, nommés par l'Arrêté du 26 janvier 2017. Le Conseil scientifique apporte une assistance scientifique et méthodologique à l'Institut.
- › Enfin, en tant qu'autorité statistique de la Région Bruxelles-Capitale (RBC) et de la Commission Communautaire Commune (COCOM), il préside le **Comité-Programme** qui définit et suit la mise en œuvre de l'accord de coopération statistique entre les deux entités.



Entretien avec Isabelle Godin, Professeure à l'École de Santé Publique (ULB) membre du Conseil scientifique de l'IBSA.

Comment le Conseil scientifique de l'IBSA permet-il d'établir un lien entre le monde académique et le service public ?

Les membres du Conseil scientifique sont tous et toutes représentant.e.s de leur université et plus particulièrement de leurs facultés respectives.

Personnellement, lors des réunions de conseil facultaire et de commission académique, je me fais le relais des échanges qui se sont tenus lors des Conseils scientifiques de l'IBSA, ainsi que des recherches en cours.

Les thématiques abordées par l'Institut sont susceptibles d'intéresser plusieurs centres de recherche. Dans notre faculté, sont particulièrement concernés les centres de recherche « Approches sociales de la santé », « Épidémiologie, Biostatistique et Recherche clinique » et « Santé environnementale et Santé au travail ».

Par ailleurs les thématiques travaillées à l'IBSA, et dont les résultats sont disponibles via les différentes publications permettent d'alimenter par des exemples concrets plusieurs aspects de nos enseignements.

Inversement, au travers des réunions du Conseil scientifique, les réunions qui rassemblent membres des universités et membres de l'IBSA donnent lieu à de riches échanges, qui je l'espère permettent également d'alimenter les travaux de l'Institut.

Quels sont pour vous les points forts de l'IBSA ?

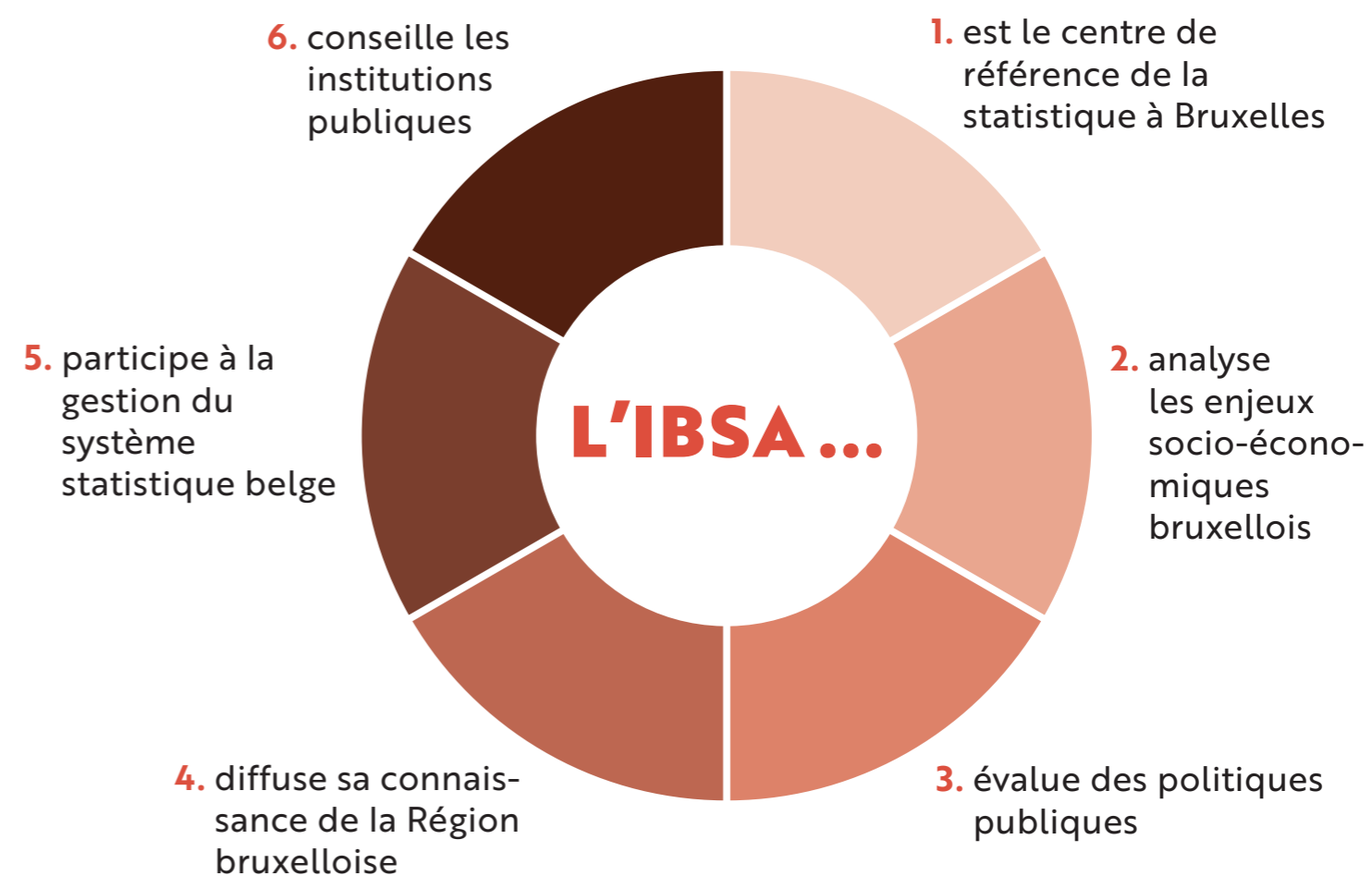
L'IBSA a une excellente connaissance du terrain. L'Institut est ouvert à la collaboration et porte de l'intérêt pour l'interdisciplinarité. Enfin, ses compétences scientifiques sont l'un de ses atouts.

Qu'est-ce qui vous motive à participer au Conseil scientifique de l'IBSA ?

La qualité des échanges, les collaborations interdisciplinaires que permettent le Conseil scientifique et l'intérêt pour les retombées pratiques et la recherche en Région de Bruxelles-Capitale.

CHAPITRE 2. PRÉSENTATION DE L'IBSA

2.1. SES MISSIONS



2.2.

SON ORGANISATION ET SON FONCTIONNEMENT

Le budget

Le crédit budgétaire constitue une autorisation d'effectuer des dépenses dans les limites spécifiées. Les budgets ajustés intègrent les modifications qui ont été apportées au cours de l'année pour correspondre au plus près aux besoins de l'IBSA.

Les engagements sont les montants prévus par les devis et contrats signés durant l'année ou dans le cadre d'un engage-

ment pluriannuel pris sur un exercice budgétaire précédent. Les liquidations reprennent le montant total des factures qui devront être payées au cours de l'année.

Ces montants portent uniquement sur les allocations de base liées à la statistique. En effet, les frais de personnel et d'équipement (informatique, par exemple) sont inclus dans le budget global de Perspective.

	Engagement de crédits budgétaires [€]	Liquidation de crédits budgétaires [€]
Budget ajusté 2022	1.036.000	1.036.000
Budget ajusté 2021	1.314.000	1.286.000

L'équipe

L'IBSA est un des quatre départements de Perspective.

L'équipe pluridisciplinaire de l'IBSA est répartie en cinq cellules, sous la direction d'Astrid ROMAIN :

- › une cellule « Emploi et Économie » ;
- › une cellule « Territoire et Population » ;
- › une cellule « Évaluation des politiques publiques » ;
- › une cellule chargée de l'appui méthodologique et statistique ;
- › et une cellule chargée d'organiser la communication ainsi que la tenue des différents comités statistiques.

L'équipe compte 34 personnes au 31 décembre 2022.



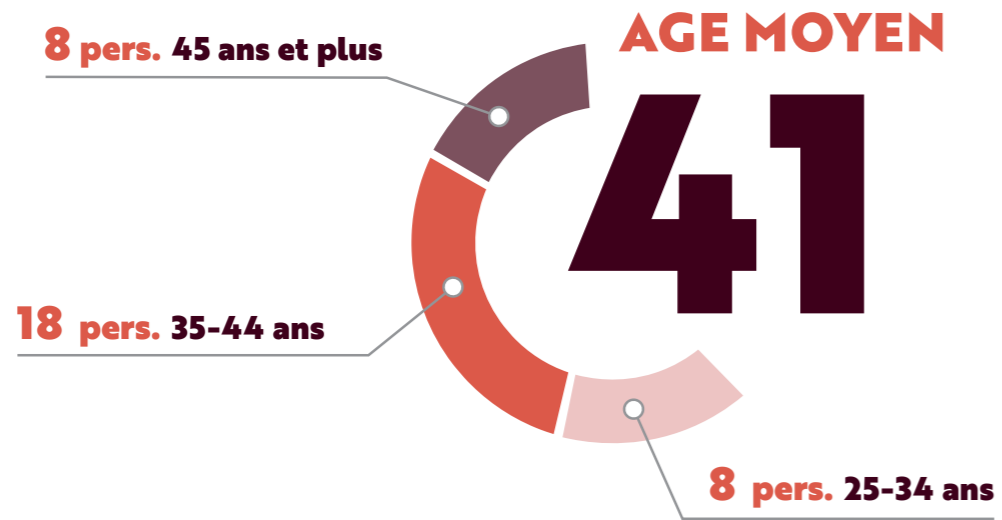
Entretien avec Roger Pongi Nyuba, Expert dans la cellule « Évaluation des politiques publiques ».

Sur quel projet avez-vous travaillé au sein de la cellule « Évaluation des politiques publiques » de l'IBSA ?

Le principal projet sur lequel j'ai travaillé est l'évaluation de « l'impact de la sensibilisation et des sanctions en matière de propreté dans l'espace public sur les publics cibles ». Cette évaluation portait sur la politique régionale et les politiques communales de propreté publique mises en œuvre dans la Région entre 2012 et 2020. Le mandat pour réaliser cette évaluation a été confié à l'IBSA par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale au début de l'année 2020. Cette évaluation a permis à l'IBSA de contribuer au processus de construction de la nouvelle stratégie de propreté urbaine Clean.brussels. Elle avait comme objectif d'analyser les précédentes politiques régionales et communales de propreté de l'espace public, notamment en matière d'infrastructures et de services (corbeilles, nettoyage de voiries, collecte d'encombrants, etc.), de sanction des actes de malpropreté et de sensibilisation des publics-cibles à la propreté de l'espace public. L'année 2022 a été principalement marquée par l'analyse des données quantitatives sur le nettoyage des voiries régionales, sur les sanctions des actes d'incivilité en matière de propreté, ainsi que des entretiens qualitatifs pour mettre en évidence l'impact des actions de sensibilisation en matière de propreté menés dans la région depuis 2012. L'évaluation a été finalisée en fin d'année et nous procédons actuellement à la diffusion des résultats auprès des institutions bruxelloises.

À quoi servent les évaluations que vous menez ?

Les évaluations des politiques publiques réalisées par l'IBSA sont des outils importants d'aide à la décision réalisés à la demande du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ou par ordonnance. Elles ont pour objectif de contribuer à améliorer les politiques publiques mises en œuvre ou en cours d'élaboration. Les thématiques de ces évaluations sont diverses et identifiées à partir des priorités définies par les pouvoirs publics tout en intégrant les défis auxquels la Région de Bruxelles-Capitale doit faire face, notamment la répartition des compétences au sein de ses institutions, sa dynamique sociodémographique et socioéconomique. Les évaluations sont menées à l'aide de méthodes d'analyse statistiques quantitatives et qualitatives, en suivant les recommandations et standard de la SEVAL (Société Suisse d'évaluation).



15 HOMMES
dont 1 poste d'encadrement



19 FEMMES
dont 3 postes d'encadrement

NIVEAU UNIVERSITAIRE
OU ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE TYPE LONG



88%

CHAPITRE 3. ANNEXES

ANNEXE 1 : RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'IBSA

ANNEXE 2 : RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ-PROGRAMME DE LA COCOM

ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES DU CTRS AU 31 DECEMBRE 2022

ANNEXE 4 : RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

ANNEXE 5 : LISTE DES PUBLICATIONS RÉALISÉES EN 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'IBSA

Les membres du Conseil scientifique de l'IBSA ont été nommés par l'Arrêté du 26 janvier 2017, portant sur la nomination de douze membres du Conseil bruxellois de l'évaluation, de la prospective et de la statistique :

1. Madame Estelle CANTILLON, ULB (suppléant : Monsieur Glenn MAGERMAN) ;
2. Madame Perrine HUMBLET, École de Santé Publique (suppléant : Madame Isabelle GODIN) ;
3. Madame Nathalie VAN DROOGENBROECK, ICHEC (suppléant : Monsieur Christian OST) ;
4. Madame Catherine DEHON, ULB (suppléant : Monsieur Thomas VERDEBOUT) ;
5. Monsieur David AUBIN, Certificat interuniversitaire en évaluation de politiques publiques - ULB, UCL, ULg (suppléant : Madame Lise FREHEN) ;
6. Monsieur Michele CINCERA, ULB (suppléant : Madame Lauriane DEWULF) ;
7. Monsieur Stefan DE CORTE, VUB (suppléant : Madame Tatiana DEBROUX) ;

8. Monsieur Christian DE VISSCHER, Certificat interuniversitaire en évaluation de politiques publiques - ULB, UCL, ULg (suppléant : Monsieur Marc ZUNE) ;
9. Monsieur Patrick DEBOOSERE, VUB (suppléant : Madame Christine SCHNOR) ;
10. Monsieur Jean-Michel DECROLY, ULB (suppléant : Madame Sarah DE LAET) ;
11. Monsieur Peter TEIRLINCK, KULeuven - campus Brussel (suppléant : Madame Valérie CAPPUYNS) ;
12. Monsieur Benjamin WAYENS, Université Saint-Louis - Bruxelles (suppléant : Monsieur Michel HUBERT).

Madame Astrid ROMAIN, directrice de l'IBSA, est membre de droit du Conseil.

Le Conseil scientifique de l'IBSA (nommé légalement Conseil bruxellois de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) s'est réuni le 06 octobre 2022. Il a remis son avis concernant le rapport annuel 2021 de l'IBSA et le programme statistique pluriannuel 2023-2026 par voie électronique.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DU COMITÉ-PROGRAMME IBSA-COCOM

Selon l'accord de coopération du 21 mars 2019 conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission Communautaire Commune (COCOM), l'IBSA est l'autorité statistique de la COCOM. L'accord de coopération prévoit que le présent rapport d'activités annuel de l'IBSA porte également sur les missions accomplies en vertu de ce même accord (art. 7).

Conformément à l'article 11 de l'accord, un comité-programme a été créé. Ce comité a les missions suivantes :

1. le suivi de la mise en œuvre du programme statistique de la Commission communautaire commune ;
2. la définition des statistiques, études et rapports statistiques dans les matières relevant de la Commission communautaire commune ;
3. l'approbation du programme statistique de la Commission communautaire commune.

Ce comité se compose de représentants de la COCOM, dont l'Observatoire de la Santé et du Social (OBSS) et Iriscare, ainsi que de l'IBSA.

En 2022, le comité-programme s'est réuni le 23 février, le 22 juin et le 12 octobre avec notamment à l'ordre du jour :

- › le rapport annuel 2021
- › l'évaluation 2020-2022
- › la répartition des tâches entre l'OBSS, Iriscare et l'IBSA
- › des échanges concernant
 - le programme statistique de la COCOM 2023, approuvé en réunion du 12 octobre 2022
 - La spending review des allocations familiales

Rapport d'évaluation 2020-2022

Conformément à l'article 17 de l'accord de coopération, la mise en œuvre et les effets de l'accord sont périodiquement évalués et discutés ; notamment, mais pas uniquement, lors des réunions du comité-programme. Il est également prévu que le comité-programme rédige un rapport d'évaluation tous les deux ans.

Le comité-programme constate que les objectifs poursuivis dans le cadre de cet accord de coopération sont atteints de

manière efficace. En conséquence, le comité-programme est d'avis de ne pas apporter de modifications à l'accord de coopération.

Cette évaluation et cet avis sont transmis au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la COCOM au travers du présent rapport annuel de l'IBSA.

LISTE DES MEMBRES DU CTRS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Voix délibératives :

- › SPRB - Bruxelles Logement
- › SPRB - urban.brussels
- › SPRB - BPL - Direction Finances locales
- › SPRB - BPL - Direction Travaux subsidiés - Direction Investissements
- › SPRB - Bruxelles Finances et Budget
- › SPRB - Bruxelles Mobilité
- › SPRB - Bruxelles de l'Économie et de l'Emploi
- › SPRB - Bruxelles Coordination Régionale - Direction des Affaires Juridique
- › SPRB - Bruxelles Coordination Régionale - Secrétariat général
- › View.brussels (ACTIRIS)
- › Perspective.brussels
- › Bruxelles Environnement
- › CIRB
- › INNOVIRIS
- › Port.brussels
- › SIAMU
- › finance&invest.brussels (SRIB)
- › Citydev.brussels
- › Société du Logement de la Région bruxelloise (slrb-brussels)
- › STIB
- › Association des Villes et Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB) - Brulocalis
- › Agence régionale de propreté
- › Bruxelles - Prévention et Sécurité
- › Service Public Régional de Bruxelles Fiscalité

Voix Non-délibératives :

- › Visit.Brussels
- › Bruxelles Formation
- › Observatoire de la Santé et du Social
- › ETNIC
- › VDAB
- › Vlaamse Gemeenschapscommissie

RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

L'IBSA, autorité statistique de la Région de Bruxelles-Capitale et de la COCOM, a l'obligation de veiller à la protection des données à caractère personnel et des données statistiques confidentielles (données concernant des personnes physiques, des ménages et des entreprises).

En 2022, l'IBSA a traduit en plan d'actions les résultats d'un audit de sécurité de l'information réalisé en 2021, en vue d'augmenter la maturité de la sécurité de l'information. Cela s'est concrétisé en établissant un **plan pluriannuel de sécurité de l'information qui porte sur la période 2022-2024**. Pour séquencer la mise en œuvre annuelle de ce plan pluriannuel, l'IBSA a démarré en 2022 un inventaire de ses actifs primaires et secondaires. Ce travail d'inventorisation permettra de fixer les priorités et le périmètre des actions du plan annuel de sécurité de l'information 2023.

Le **suivi du plan pluriannuel** de sécurité de l'information est réalisé par le **Comité sécurité de l'IBSA**¹ qui s'est réuni à un rythme mensuel au cours de l'année 2022.

Diverses actions spécifiques pour **sensibiliser les membres de l'Institut** à la question de la sécurité de l'information ont été menées en 2022. Des sessions d'information ont ainsi été données aux agents de l'Institut sur le plan pluriannuel de sécurité de l'information, le secret statistique ou encore l'application du RGPD.

Bien que l'IBSA ne soit pas responsable de la gestion des aspects techniques de la sécurité informatique, l'Institut fixe des exigences au gestionnaire de l'infrastructure informatique. Le rôle de l'IBSA, à ce niveau, est donc de **s'assurer que des mesures techniques et organisationnelles adéquates** concernant la sécurité informatique sont rencontrées, notamment :

- › pour toute transmission de données confidentielles à l'IBSA, des mesures de sécurité adéquates doivent être appliquées ;

- › dans le cadre de l'accès aux données confidentielles mises à disposition :

- par l'office belge des statistiques - Statistics Belgium (Statbel), il est fait usage d'un outil sécurisé spécifique,
- par d'autres instances, il est fait usage d'un logiciel de partage sécurisé des données ;

- › les données confidentielles sont stockées sur un serveur sécurisé dont les accès sont réservés aux personnes explicitement autorisées au sein de l'IBSA. Ces accès sont tenus à jour dans un registre et sont adaptés en fonction des autorisations ;

- › Pour ses fichiers stockés sur son infrastructure informatique, en 2022, l'Institut a suivi de près le projet de migration vers Sharepoint coordonné par le gestionnaire de l'infrastructure informatique. Dans ce cadre, le DPO de l'IBSA a notamment remis divers avis pour s'assurer que des mesures techniques et organisationnelles adéquates soient prises et exclus la mise en Sharepoint des données confidentielles stockées sur le serveur sécurisé de l'IBSA.

Quant au **datawarehouse** qui entrepose les données statistiques traitées par l'IBSA, en 2022, des actions spécifiques ont été menées en matière de sécurité de l'information, telle que la mise à jour des composants du système du datawarehouse et l'implémentation de bonnes pratiques en matière de back-up ou encore de gestion des logs. Une réflexion pour le futur de ce DWH ayant pour ambition de se pencher sur les aspects techniques, organisationnels et de sécurité a aussi été entamée en 2022 et se poursuivra tout au long de l'année 2023 pour proposer des solutions adéquates à l'IBSA pour le développement et l'enrichissement de son DWH.

¹ Les membres du comité sécurité de l'IBSA sont : le délégué à la protection des données de l'IBSA, le Consultant en sécurité de l'information (CSI), des membres de l'IT et des membres de l'IBSA.

LISTE DES PUBLICATIONS RÉALISÉES EN 2022

Aperçu conjoncturel (4)

- › Janvier (n°43)
- › Avril (n°44)
- › Juillet (n°45)
- › Octobre (n°46)

Baromètre conjoncturel (1)

- › Automne 2022 (n°37)

Évaluations de l'IBSA (1)

- › Évaluation de l'impact du contrat d'insertion en Région de Bruxelles-Capitale (n°3)

Focus de l'IBSA (7)

- › Égalité salariale entre les hommes et les femmes : où en est-on en Région bruxelloise ? (n°49)
- › Quelle place pour les collaborations et la recherche externalisée dans l'innovation des entreprises bruxelloises ? (n°50)
- › L'activité économique bruxelloise face à la crise énergétique (n°51)
- › La connaissance du néerlandais : un facteur déterminant pour l'accès à l'emploi des Bruxellois ? (n°52)
- › Où sont les voitures à Bruxelles et dans sa périphérie proche ? (n°53)
- › Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale (n°54)
- › Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ? (n°55)

Mini-Bru (1)

- › Édition 2022

Les bruxellois et le numérique (1)

- › Édition 2022

Panorama socio-économique (1)

- › Panorama socio-économique 2022

Perspectives économiques régionales (1)

- › Perspectives économiques régionales 2022-2027

Publications en partenariat (5)

- › Le modèle HERMREG bottom-up, BFP Working paper 1-22
- › Le fonctionnement du modèle HERMREG bottom-up, BFP Working paper 2-22
- › Évaluation de l'impact du contrat d'insertion en Région de Bruxelles-Capitale, BFP - Working paper 3-22
- › Comptes régionaux, Répartition régionale des importations et exportations belges de biens et services 2018-2020
- › Diagnostic (3e édition), socio-économique, territorial et environnemental de la RBC suite à la pandémie de Covid-19

Publications institutionnelles (5)

- › Calendrier statistique 2021
- › Rapport annuel de l'IBSA 2021
- › IIS – Newsletter n°2, mars 2022
- › IIS – Newsletter n°3, octobre 2022
- › Programme statistique intégré de l'IIS 2023

